



BELLEVIGNE-LES-CHÂTEAUX

Février 2019

# La nouvelle gazette

## BELLEVIGNE-LES-CHÂTEAUX

*Dix mois de réflexion et les territoires de Brézé, Chacé et St Cyr-en-Bourg ont donné naissance à Bellevigne-Les-Châteaux le 1<sup>er</sup> janvier 2019.*

*Un projet collectif pour un avenir partagé. Unir la volonté des élus des trois territoires afin d'œuvrer pour le bien être de ses habitants. Rassembler les forces et les ressources. Tous auront leur part : les citoyens et les citoyennes, les associations et les collectivités. Tous ensemble nous assurerons l'avenir des générations futures.*

*Les Mairies restent un lieu d'accueil et d'information.*

*Communiquons pour mieux vous servir. Vous avez reçu la Charte de la Commune Nouvelle dans votre boîte aux lettres, prenez en connaissance. Elle vous aidera à comprendre le fonctionnement de la Commune Nouvelle.*

*Et, aujourd'hui pour la première fois dans toutes les boîtes aux lettres du territoire :*

*"LA NOUVELLE GAZETTE"*

*Un petit mensuel gratuit qui parle de vous, qui vous ouvre ses colonnes (à vous de vous exprimer), informations sur la vie de la commune, informations pratiques. Un mensuel qui est près de vous.*

## Séances des conseils municipaux des 4, 14 et 28 janvier, et du 18 février 2019

### 1°) Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal a élu Monsieur FROGER Arnel comme Maire de la nouvelle commune de Bellevigne-les-Châteaux.

Suite à ces élections, Mr NIORT André de Brézé, Mr SIBILEAU Dominique de Saint Cyr-en-Bourg et Mr CABRET Christian de Chacé ont été élus Maires délégués.

Puis, a été fixé le nombre d'adjoints à 12 (3 Maires délégués et 9 adjoints au Maire, représentants les anciennes communes historiques). Les adjoints sont Mr CHAMBORD Michel, Mr DENIS Michel, Mme LACASSIN Nelly, Mme MILLASSEAU Geneviève, Mr POIRIER Marc, Mr PONTOIRE Dominique, Mme PRISSET Sylvie, Mr SUIRE Jean-François et Mme VASSEUR Nathalie. Mr ALBERT Jean-François et Mr MAURICET Jean-Paul, anciens adjoints des communes historiques, sont désignés Conseillers Municipaux délégués.

Les conseillers municipaux sont représentés par Mme BARRÉ Carole, Mme BATYS Sylvie, Mme BRUNET Nadine, Mr CHEVALIER Jean-Marc, Mme FOLIO Nathalie, Mr FOUET Julien, Mr GUILLOT Jean-François, Mr HALTEAU Philippe, Mme HUET Murielle, Mr JOSEPH Christian, Mr LAFERRIÈRE Claude, Mme LETROUX Florence, Mr MARET Alain, Mme MARTIN Juliette, Mme MONIOT Maryse, Mme MOQUARD Angelina, Mr MOREAU Grégory, Mr PAVILLON Thierry, Mr PINEAU Frédéric, Mr POROU Noël, Mme REVERDY Nadège, Mme RICHART Dominique, Mme TOUCHARD Sabine, Mme TOURON Isabelle et Mr VAHÉ Éric.

## Séances des conseils municipaux (suite)

### 2°) Délégation de pouvoir au Maire par le Conseil Municipal :

Dans un souci de favoriser une bonne gestion de la commune, le Conseil Municipal décide de confier à Monsieur le Maire le pouvoir de décision sur un certain nombre de sujets d'ordre administratif.

Le Conseil Municipal autorise également le Maire à engager, liquider ou mandater les dépenses d'investissements nécessaires.

En prévision des projets 2019, le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer les dossiers de demande de subventions, ainsi que de signer toutes pièces afférentes.

### 3°) Vote des indemnités de fonction :

Le Conseil Municipal décide d'adopter les indemnités de fonction pour le Maire, les Maires délégués et les Adjointes au Maire, à 90% du barème applicable à la strate de population de la nouvelle commune, soit :

⇒ 1 925,25 € pour le Maire ;

⇒ 1 505,20 € pour chacun des 3 Maires délégués des communes historiques ;

⇒ 577,58 € pour chacun des 9 adjointes au Maire et pour chacun des 2 conseillers municipaux délégués ;

Il est à souligner que ses indemnités sont valables jusqu'au prochain mandat de 2020. Au renouvellement du Conseil Municipal, il ne restera plus qu'un Maire, 3 Maires délégués et 6 adjointes, ce qui entraînera une économie de 26 000 €/an si l'indemnité de fonction reste à 90 % du barème, ou à 13 000 €/an si elle est amenée à 100 %.

### 4°) Création des commissions municipales et désignation des membres :

Les commissions sont chargées d'étudier les dossiers soumis au Conseil Municipal. Elles sont composées d'un Maire délégué, d'un adjoint et de 3 conseillers municipaux de chaque commune historique. Le Maire est président de droit de chaque commission. Les commissions pourront être ouvertes à des personnes qualifiées sur proposition du responsable de la commission.

Pôle Administratif et Gestion – Vie locale : Monsieur CABRET Christian

Commission Finances – Achats - Affaires générales

Commission Appel d'Offres

Commission Ressources Humaines

Commission Communication

Commission Lien Social

Pôle Cadre de vie et environnement : Monsieur SIBILEAU Dominique

Commission Voirie – Espaces Publics

Commission Espaces Verts – Fleurissement

Commission Bâtiment – Urbanisme - Habitat

Pôle Service de proximité : Monsieur NIORT André

Commission Affaires Scolaires – Enfance – Jeunesse – Service Public

### 5°) Création du CCAS de Bellevigne-les-Châteaux :

Le CCAS est un établissement public administratif qui anime l'action générale de prévention et de développement social de la commune, en liaison avec les institutions publiques et privées.

Étant donné qu'il est obligatoire de créer un CCAS (Centre Communal d'Action Social) dans toute commune de plus de 1500 habitants, le Conseil Municipal décide de dissoudre ceux des 3 communes historiques pour en créer un seul.

Il sera présidé par le Maire et composé de 8 membres élus et 8 personnes nommées qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune.

La liste des 8 élus comprend Mme BARRÉ Carole, Mme BATYS Sylvie, Mme BRUNET Nadine, Mme HUET Murielle, Mme MILLASSEAU Geneviève, Mr POIRIER Marc, Mme PRISSET Sylvie et Mme REVERDY Nadège.

### 6°) Direction Départementale des Finances Publiques :

Le Conseil Municipal propose 16 commissaires à la Direction Départementale des Finances Publiques. Cette dernière en validera 8.

### 7°) Nomination des conseillers communautaires :

Le Conseil Municipal désigne comme Conseiller Communautaire, siégeant à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, Monsieur FROGER Armel, Monsieur NIORT André et Monsieur SIBILEAU Dominique.

## Séances des conseils municipaux (suite)

### 8°) Nomination des représentants aux différents organismes :

Le Conseil Municipal désigne les représentants de la commune aux différents organismes auxquels adhèrent la commune nouvelle.

ORGANISMES	Titulaires	Suppléants
<i>Syndicat Intercommunal d'Énergie de Maine et Loire</i>	Monsieur DENIS Michel Monsieur SUIRE Jean-François Monsieur PONTOIRE Dominique	Monsieur MAURICET Jean-Paul Madame MOQUARD Angelina Monsieur MARET Alain
<i>Syndicat de la Dive</i>	Monsieur DENIS Michel	
<i>Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine</i>	Monsieur DENIS Michel Monsieur JOSEPH Christian Monsieur PONTOIRE Dominique	Madame LACASSIN Nelly Madame TOUCHARD Sabine
<i>Syndicat Intercommunal du Val de Thouet</i>	Monsieur DENIS Michel Monsieur SIBILEAU Dominique	Madame LACASSIN Nelly
<i>Syndicat Intercommunal du Canton de Saumur Sud</i>	Madame BARRÈ Carole Madame MILLASSEAU Geneviève	Madame FOLIO Nathalie Monsieur FROGER Armel
<i>Syndicat de la Côte</i>	Madame TOUCHARD Sabine	Monsieur FROGER Armel
<i>Centre Intercommunal d'Actions Sociales</i>	Madame MILLASSEAU Geneviève	Monsieur FROGER Armel
<i>Correspondant Défense</i>	Madame LACASSIN Nelly	
<i>Correspondant Sécurité Civile</i>	Monsieur MARET Alain	
<i>Groupement de protection des Cultures</i>	Monsieur JOSEPH Christian	
<i>Syndicat des Ifs</i>	Madame MILLASSEAU Geneviève Monsieur CHEVALIER Jean-Marc Madame MOQUARD Angelina Monsieur FROGER Armel	
<i>Association Familles rurales Intercommunale Enfance Jeunesse Culture et Loisirs (AFRIEJ)</i>	Madame VASSEUR Nathalie Madame FOLIO Nathalie Madame PRISSET Sylvie	Madame HUET Murielle Monsieur FROGER Armel
<i>Sécurité Routière</i>	Madame LACASSIN Nelly Monsieur POIRIER Marc Monsieur PONTOIRE Dominique	

### 9°) Convention pour l'adhésion au service confection de paie du centre départemental de gestion de Maine-et-Loire :

Après avoir pris connaissance de cette convention, le Conseil Municipal décide d'adhérer à ce service.

### 10°) Adhésion au Comité des Œuvres Sociales de Maine-et-Loire :

Ce comité a pour mission d'apporter une aide matérielle et morale aux agents et à leur famille. Le Conseil Municipal de la nouvelle commune souhaite continuer à en faire bénéficier les agents de Bellevigne-les-Châteaux, et décide de renouveler son adhésion.

## Séances des conseils municipaux (suite)

### 11°) Convention ACTES (dématérialisation des actes transmis en Sous-Préfecture) :

Le Conseil Municipal accepte cette dématérialisation des actes soumis au contrôle de la Préfecture ou de la Sous-Préfecture, et autorise Monsieur le Maire à signer électroniquement tous les actes télétransmis.

Le Conseil Municipal approuve le devis de 960 € de l'entreprise DOCAPOST FAST dans le cadre de cette dématérialisation de documents.

### 12°) Convention fourrière (SPA) :

Dans le but de répondre aux problèmes de la divagation des chiens et des chats, et afin d'assurer la sécurité et la salubrité publique, le Conseil Municipal décide de signer cette convention et d'en verser la cotisation chaque année.

### 13°) SEMA-E – Convention de balayage :

Le Conseil Municipal approuve la convention de balayage des voies de circulation par la société SEMA-E pour un montant annuel de 14 512 € HT. Cette convention est signée pour 3 ans et oblige la société de balayage de passer 7 fois dans l'année sur l'ensemble du territoire selon un calendrier pré établi entre la SEMA-E et la municipalité.

### 14°) Validation du projet de création d'une maison de santé pluridisciplinaire :

Le Conseil Municipal approuve le projet de maison de santé pluridisciplinaire, valide son emplacement et autorise le lancement d'une consultation juridique.

### 15°) Travaux de desserte du secteur d'habitation Saumur Habitat – Allée des Érables à Chacé :

Le Conseil Municipal décide de participer au financement des travaux en réglant l'appel de fonds du SIEMML d'un montant de 2 170,20 €

### 16°) Mise en accessibilité de la salle du Moutier et des toilettes publiques – Demande de subvention au titre de la DETR :

Le Conseil Municipal approuve le montant estimatif des travaux de 45 700 € HT. La subvention DETR au taux de 45% pourra atteindre de 20 565 €.

### 17°) Le PNR Loire Anjou Touraine :

Il propose de conforter les continuités écologiques et de faire suite aux précédents Contrats Nature de Brézé. Le partenariat et le programme pourrait s'étaler entre 2019 et 2021. Les différents secteurs d'interventions seront sous réserve de validation.

- Commune déléguée de Brézé : Marais de Baffou ;
- Commune déléguée de Chacé : Amont et aval du pont de Chacé (Le Prieuré), boisement (chemin des peupleraies), prairies (ouvrage de Samoussay) ;
- Commune déléguée de Saint Cyr-en-Bourg : Ancienne plateforme France Champignon (la Humaudière), bassins de rétention d'eau pluviale (cimetière, les Plantes, les Bruyères), la Bouchardière, les Ruaux.

### 18°) Groupement d'achat :

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, d'électricité, de fournitures et de services en matière énergétique pour ses besoins propres, et que le SIEMML entend assurer le rôle de coordinateur, le Conseil Municipal approuve l'adhésion à ce groupement d'achat.

### 19°) Acquisition d'un véhicule électrique :

Le Conseil Municipal décide de remplacer un véhicule ancien par un véhicule neuf électrique de marque Peugeot d'un montant de 19 699,95 € (carte grise comprise et hors prime à la conversion de 2 500 €).

### 20°) Pôle administratif :

Remplacement du photocopieur au secrétariat de Chacé.

## Séances des conseils municipaux (suite)

### 21°) Affaires scolaires:

Afin d'uniformiser les tarifs de restauration scolaires et de l'accueil périscolaire des 3 écoles de la commune, le Conseil Municipal approuve et valide les tarifs ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

RESTAURATION SCOLAIRE		TARIF RÉDUIT QF < 600	TARIF PLEIN QF > 600
Maternelles	Bellevigne-les-Châteaux	1,51 €	2,96 €
	Autres communes	3,02 €	3,30 €
Primaires	Bellevigne-les-Châteaux	1,56 €	3,06 €
	Autres communes	3,12 €	3,40 €
Adultes			5,00 €

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE			
Facturation matin et soir à la ½ heure	QF < 600	QF entre 600 et 1000	QF > 1000
		0,50 €	0,60 €
Facturation du goûter du soir	0,20 € pour les écoles de Brézé et Saint Cyr en Bourg. Une consultation sera faite auprès des parents d'élèves de l'école Robineau pour une éventuelle mise en place du goûter à la rentrée 2019		

La commune propose, comme moyen de paiement, le TIPI (Titres Payables par Internet), le prélèvement automatique et le CESU, en plus des moyens déjà existants pour les trois groupes scolaires.

Convention OGEC : C'est un contrat entre l'État et l'école privée Saint Vincent de Brézé, qui demande à la commune de Bellevigne-les-Châteaux de participer financièrement à la scolarisation des élèves de son territoire pour son fonctionnement. Le coût est proportionnel au coût d'un élève scolarisé dans les écoles publiques. Pour l'année 2019, il s'élèvera à 30 410,13 €.

### 22°) Groupe scolaire Louis ROBINEAU de Chacé :

Suite à la panne et à la vétusté du chauffe-eau de la cuisine, il a été décidé de le changer pour un montant de 762,04 € TTC.

Suite à la panne et à la vétusté du lave-vaisselle de la cuisine, il a été décidé de le changer (des devis sont actuellement étudiés).

### 23°) Participation financière pour le centre aéré de l'AFRIEJ culture et loisirs :

La participation communale correspond à 3,00 € par demi-journée et 5,00 € par jour et par enfant, soit 8 197,53 € pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention annuelle de 18 250,20 € à l'AFRIEJ afin d'assurer son fonctionnement en 2019.

## Séances des conseils municipaux (suite)

### 24°) **Finances locales :**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport sur les orientations budgétaires pour l'année 2019.

Les comptes administratifs 2018 montrent une capacité globale de 1 105 697 €. Ils confortent les possibilités d'investissements pour l'exercice 2019.

Aucune révision des taux d'imposition n'est prévue pour l'année 2019.

L'attribution de compensation, liée aux transferts de compétence à la Communauté d'Agglomération de Saumur Val de Loire, s'élève à 749 752,40 € pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal approuve la création de 2 régies de recette pour l'encaissement des produits liés :

- à la location de matériel et de salles communales ;
- aux photocopies et autres produits de gestion courante (carte de bibliothèque, vente lors de manifestations culturelles,...).

Le Syndicat Intercommunal des Ifs sollicite les communes de Bellevigne-les-Châteaux et de Varrains pour le financement de la gestion des salles et du gymnase des Ifs. Chacune des communes devra s'acquitter d'un montant de 40 833,00 € pour l'année.

## La VIE de la COMMUNE

### HORAIRE OUVERTURES MAIRIES

	CHACÉ		BRÉZÉ		SAINT CYR-EN-BOURG	
LUNDI		13h30-17h00	9h00-12h30		8h30-12h00	
MARDI	8h30-12h00		9h00-12h30			13h30-17h00
MERCREDI	8h30-12h00			13h30-17h00	8h30-12h00	
JEUDI		13h30-17h00	9h00-12h30		8h30-12h00	
VENDREDI		13h30-17h00	9h00-12h30		8h30-12h00	
SAMEDI	10h00-12h00					

### HORAIRE OUVERTURES AGENCES POSTALES

	CHACÉ		BRÉZÉ		SAINT CYR-EN-BOURG	
LUNDI		14h00-17h00	9h15-12h30		9h00-12h20	13h30-15h00
MARDI	9h00-11h30		9h15-12h30		9h00-12h20	13h30-15h00
MERCREDI	9h00-11h30		9h15-12h30		9h00-12h20	13h30-15h00
JEUDI		14h00-17h00	9h15-12h30		9h00-12h20	13h30-15h00
VENDREDI		14h00-17h00	9h15-12h30		9h00-12h20	13h30-15h00
SAMEDI	9h00-11h30		9h15-12h30		9h00-12h20	



LA POSTE

Fermeture de l'agence postale de Brézé du 1<sup>er</sup> au 6 avril inclus.  
Veuillez récupérer vos instances à l'agence postale de Saint Cyr-en-Bourg

## La VIE de la COMMUNE (suite)



### HORAIRES OUVERTURES BIBLIOTHÈQUES



	CHACÉ		BRÉZÉ		SAINT CYR-EN-BOURG	
LUNDI				16h00-18h00		
MARDI						
MERCREDI		16h00-18h00		16h00-18h00		16h30-18h30
JEUDI						
VENDREDI				16h00-18h00		16h30-18h30
SAMEDI	10h00-12h00					

#### RAPPEL

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, voici votre nouvelle adresse :

Exemple

Madame, Monsieur, XXXXXX  
Rue de la République  
Brézé (ou Saint Cyr-en-Bourg)  
49260 BELLEVIGNE-LES-CHÂTEAUX

Exemple

Madame, Monsieur, XXXXXX  
Rue de la République  
Chacé  
49400 BELLEVIGNE-LES-CHÂTEAUX

#### *Le marché du mercredi à Brézé*

*Les beaux jours arrivent,  
les marchands sont toujours là pour vous servir.  
Alors pensez à leur rendre visite !*



## La VIE des ASSOCIATIONS

### JUDO BRÉZÉ TOURNOI

Le 15 décembre dernier, se déroulait le tournoi du club de Judo de Brézé. Ce fut une vraie réussite avec la participation de 180 combattants représentant 18 clubs.

Cette année, les petits ont eu la surprise de voir le Père Noël leur remettre une médaille. Quand aux plus grands, André Niort, Maire de Brézé, leur a remis une coupe.

Cinq clubs ont été récompensés (en fonction du nombre de participants). Le classement s'effectue comme suit : 1<sup>er</sup> Judo Club Bassin Saumurois, 2<sup>ème</sup> à égalité les clubs d'Allonnes et de Brézé, 3<sup>ème</sup> le club de Doué la Fontaine, 4<sup>ème</sup> le club de Longué-Jumelles.

L'équipe administrative, technique et enseignante remercie les clubs pour leur participation amicale. Un grand merci aux arbitres du club d'Allonnes pour leur précieux soutien. Merci aussi aux parents pour leur présence et leur aide.

Rendez vous en décembre 2019

## La VIE des ASSOCIATIONS (suite)

### ANCIENS COMBATTANTS BRÉZÉ - SAINT CYR-EN-BOURG ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 13 janvier 2019



### ÉLECTION du 18 janvier 2019

Président	Patrice HUET
Vice-Président Brézé	Gilbert GOURDON (Père)
Vice-Président Saint-Cyr-en-Bourg	Guy SANTANBIEN
Trésorier	Jean-François VIGNES
Trésorière-Adjointe	Yveline VIGNES
Secrétaire	Philippe BEGNON
Secrétaire-Adjointe	Thérèse MURZEAU

Le Conseil d'Administration est complété par :  
Françoise ESNAULT - Gilbert GOURDON (Fils) - Marcel SERVANT

Les Porte-Drapeaux sont pour Brézé, Mr Gilbert GOURDON (Fils), pour Saint Cyr-en-Bourg, Mr Philippe DU-BOIS, et pour Brézé/Saint-Cyr : Mr Marcel SERVANT. Suppléant pour les 3, Mme Yveline VIGNES

*Patrice HUET  
Président de la Section des Anciens Combattants de Brézé-Saint-Cyr-en-Bourg.  
Affiliée à la Fédération Nationale André Maginot. Groupement 51*

### LE CHANT DU THOUET

"Le chant du Thouet" de Varrains-Chacé, rebaptisé VOCALISA,  
donnera un concert avec la chorale Chant'en chœur de Mazières en Mauges,  
le dimanche 24 mars 2019 à 15h00 au profit de l'Association Rétina  
(vaincre les maladies de la vue)  
Rendez-vous en l'église du Coudray-Macouard

*La Présidente: Christine ROUJOU COLLIN*



### CONCOURS DE BELOTE

Organisé par la société de chasse de Saint Cyr-en-Bourg  
le 16 mars 2019  
salle du Moutier  
À Saint Cyr-en-Bourg





## La VIE des ASSOCIATIONS (suite)

### CLUB PRIMEVÈRE BRÉZÉ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



L'Assemblée Générale du Club Primevère s'est tenue le 9 janvier 2019 en présence de ses membres, fidèles et heureux de se retrouver chaque 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredi du mois.  
Longue vie au Club !

Le 8 février était organisé, un concours de cartes qui réunissait 120 personnes. Un superbe jambon a été offert aux premiers du concours. Une très belle réussite, où les joueurs ont montré leur talent.

### COMITÉ des FÊTES - BRÉZÉ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le Comité des Fêtes s'est réuni le 18 janvier 2019. Désenchantement sur le nombre de participants. Manque d'intérêt de la population ? Il faut se poser la question, redonner une nouvelle impulsion et soutenir tous les personnes du Comité qui travaillent pour le plaisir de notre population.



Le Comité des Fêtes organise le samedi 23 mars 2019, un concours de Belote à salle des Loisirs de Brézé  
Inscription de 13h00 à 14h00  
Mise par équipe 12€

### COMITÉ des FÊTES de CHACÉ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du vendredi 8 février 2019

Déception de ses animateurs par la faible participation de la population. La Présidente, Madame Brigitte PASQUIER souligne la fragilité du Comité par la rareté de ses membres et la démission de deux membres. Le trésorier Monsieur Jean-Claude BRIAUD envisage de se retirer de sa fonction. Merci au volontaire qui s'est fait connaître pour alimenter le site internet. Et l'avenir n'est pas condamné, des projets sont en cours : Repas des Anciens le 31 mars avec le Comité des fêtes de Varrains, concours de belote, feux de la Saint-Jean, fêtes des Ifs, vide -greniers, achat d'une remorque.

### THÉÂTRE à CHACÉ

Salle d'honneur du château

La troupe CHACÉ-CROISÉ, vous présente une pièce de Jérôme DUBOIS

L'HÉRITAGE DIABOLIQUE DE TATA ODETTE

RÉSERVATION : 07 64 01 24 63  
vendredi 8 et 15 mars à 20h30  
samedi 9 et 16 mars à 20h30  
dimanche 10 et 17 mars à 15h00

Tarifs : 7€ adulte/ 4€ enfant (jusqu'à 12 ans)



## VIE PRATIQUE

### JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ (JDC)

Le recensement citoyen obligatoire (RCO) se fait en Mairie ou sur le site [monservicpublic.fr](http://monservicpublic.fr)  
Un délai de plusieurs mois doit être ensuite respecté pour s'inscrire et créer un compte sur [www.majdc.fr](http://www.majdc.fr)



### AU FRONT UNE VIE DE POILU

L'exposition temporaire "Au front une vie de Poilu" est reconduite en 2019, au Musée de la Cavalerie de Saumur. L'exposition a été enrichie, de nouveaux objets d'époque. Une visite centrée sur la vie des combattants français et allemands. Une centaine d'aquarelles, ainsi qu'une tranchée de 50 m de long et un poste de commandement grandeur nature.

Ouverture tous les jours sauf le vendredi, le week-end et les jours fériés, de 11h00 à 17h00.  
Tarifs: 7 €, 4 € pour les 7 à 15 ans, forfait famille 8 €.

### LES ARNAQUES TÉLÉPHONIQUES

Les arnaques téléphoniques se développent et touchent de plus en plus nos concitoyens et en particulier les personnes vulnérables.

**Attention !** Les escrocs adaptent leur technique pour déjouer votre vigilance :  
« proposition de primes, ils sont mandatés par votre Mairie, ils ont le soutien de l'état, obligation, menaces..... »

Si vous êtes victime d'une arnaque téléphonique ou à votre domicile, signalez-le au plus vite auprès des autorités et portez plainte.

**ATTENTION**

### ASSOCIATION BENKADY FRANCE-BURKINA

Vous invite à la soirée dansante du samedi 30 mars 2019  
Repas couscous à partir de 20 h 00 salle de reception « la Perrière » Cave Robert et Marcel de Saint Cyr-en-Bourg

Une tombola aura lieu pendant cette soirée.

A cette occasion, le Président Justin SANFO et Jacqueline BOUTEILLER secrétaire, remercieront sincèrement les commerçants de Brézé

(Boulangerie du Château, Harmony Coiffure, Pharmacie du Château, Lucille La Bizéenne et Pizza Tony) qui ont bien voulu leur remettre des lots, pour le succès de cette tombola et le soutien de notre association.

Pour réserver votre soirée du 30 mars 2019 et/ou pour acheter des billets de tombola et obtenir vos tickets de résér-

#### DATES A RETENIR

- 2, 8, 9, 15 et 16 mars à 20h30 : Théâtre à Chacé
- 3, 10 et 17 mars à 15h00 : Théâtre à Chacé
- 16 mars : Concours de belotte - Société de chasse de Saint Cyr-en-Bourg
- 23 mars : Concours de Belote - Comité des fêtes de Brézé
- 24 mars à 15h00 : Chant du Thouet / Vocalisa
- 30 mars : Soirée couscous
- 30 mars : Concours de belote de l'APE, salle du Mou-tier à ST Cyr en Bourg
- 31 mars : Repas des Anciens - Comité des fêtes de Chacé
- 5 avril : Concours de Belote - Comité des fêtes de Chacé

Prochain Conseil Municipal le  
25 mars 2019 à 20 h

*Envoyer vos articles en format WORD et vos photos en pièce jointe avant le 26 mars 2019 à [ccas@bellevigne-les-chateaux.fr](mailto:ccas@bellevigne-les-chateaux.fr)*

**Objet « gazette »**

*Pensez à consulter les panneaux d'informations*